

PROCÈS VERBAL

Réunion du conseil municipal du 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 12 avril à 19h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Olgne, Maire de la commune.

Présents : Olgne Patrick, Peyrache Agnès, Parat René, Cohen Jean-Philippe Moreau Catherine, Rouby Gérard, Barbe Monique, Bayon Marguerite, Rey Claudine, Delattre Nicolas, Schmelzle Jean-François, Mayot Vincent, Besset Grégory, Auternaud Audrey, Plenet Jaouen, Mantelin Julien, Alègre Carlos, Valancony Tiphaine,

Absents excusés : Caule Suzanne, pouvoir à Valancony Tiphaine, Richon Isabelle, pouvoir à Olgne Patrick, Lebailly Laurence, Boutoumit Amina, Sève Hervé

Secrétaire de séance : Mayot Vincent

Membres en exercice : 23 **Présents** : 18 **Pouvoirs** : 2 **Votants** : 20

Début de la séance en présence de 20 conseillers à 19h35

Approbation du Procès-verbal du 22 mars 2021

A la demande de M. le Maire, le procès-verbal de la séance du 22 mars 2021 a été approuvé, à l'unanimité des membres présents.

Jean-Philippe Cohen, adjoint délégué à l'urbanisme donne un compte rendu des différentes réunions depuis le 22 mars 2021 et présente les dossiers déposés en Mairie.

- M. Berthet Vincent, route de Davézieux : construction d'une véranda de 19.04 m².
- Mme Peyrache Sophie, lotissement les colombes : sur une parcelle de 489 m² construction d'une piscine de 18 m².
- M. Valancony Alain, rue de la lie : construction d'un auvent.
- Mme De L'Hermuzière Dorothée, chemin des Boscs : sur une parcelle de 4 990m² construction d'une piscine de 40 m².
- Mme Badol Laetitia, La Lie : construction d'une piscine de 18 m².
- M. Moulin Denis, Rue du Colombier / Midon : installation de 8 panneaux photovoltaïques pour une surface de 15 m².
- M. Peyrache Michel, route des converses : construction d'un auvent de 12 m².
- M. Vialletton Alain, la gare : installation de 21 m² de panneaux photovoltaïques.
- M. Merigard Patrick, Clémencieux : construction d'une piscine de 24.5 m².
- M. Clemenson Denis, route de la gare : construction d'un abri de voiture de 18.72 m².
- Mme Dextrait Sylvie, Les Plantas : démolition de bâtiment et reconstruction d'un abri à vélos de 16 m².
- M. Boggio Pierre François -Lotissement 'Midon'- : construction d'une maison de 137,76 m² + garage.
- M. Tavenard Rémi, centre village : rénovation d'une maison et de la charpente.
- Mme Girard Gwendolyne, les Romanettes : sur une parcelle de 1 460 m² construction d'une maison + garage de 125 m².
- M. Campizano Patrice, Rue de Blacheronde : construction d'un garage de 40.71 m².
- M. Brochere Luc, Route de St. Cyr : sur une parcelle de 1 680m² construction d'une maison + garage de 129 m².

M. le Maire reprend la parole pour faire un point sur les diverses réunions tenues depuis le 22 mars.

Le 23 mars, la commission communale des impôts directs, (C.C.I.D) s'est réunie en présence d'une représentante des services fiscaux pour faire le point annuel sur les constructions, modifications apportées au cours de l'année écoulée sur le bâti et le non bâti.

Le 23 mars, le C.C.A.S s'est réuni et a, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif, voté le budget primitif 2021.

Le 25 mars, une réunion avec Annonay Rhône Agglo s'est tenue pour évoquer les travaux à venir, rue d'Abraham pour la séparation des réseaux d'eau usées et pluviales.

Ces travaux sont sous la compétence de l'agglo suite à la prise de la compétence par cette dernière, notamment en ce qui concerne les eaux pluviales.

Les 25 mars, et 2 avril, réunions de la commission des finances pour préparer les budgets.

Le 26 mars, l'association de Bio et d'Audace a reçu des mains de M. Rouby adjoint aux bâtiments les clefs du local, situé à Jasco mis à disposition par la commune à l'association. Pour rappel, les 4 locaux qui seront mis à disposition des associations sont uniquement réservés pour du stockage de matériel et nullement à des fins de réunions.

Le 30 mars, était organisée avec l'école publique et Mme Caule adjointe au scolaire une journée de dépistage salivaire pour les enfants. Sur 150 enfants, 123 dépistages ont été réalisés, tous négatifs.

Le 1^{er} avril, en visioconférence une réunion publique a eu lieu pour la présentation du projet cantine et réhabilitation du Fraisse. Cette réunion, pendant $\frac{3}{4}$ d'heure, s'est parfaitement déroulée et ensuite a dû être écourtée suite à des incidents et bruits intempestifs dont l'origine n'a pas été déterminée. Une vingtaine de personnes ont pu assister à cette réunion de présentation.

Le 8 avril, les conseillers et conseillères municipaux impliqués dans le projet du City Park se sont réunis pour avancer sur le sujet. Après une réunion en mairie ils se sont déplacés sur le futur site possible d'implantation à Fontas. Il a été également abordé la remise à niveau des tennis au centre village.

M. le Maire a ensuite présenté les prochaines réunions à venir.

Le 14 avril, une réunion est prévue avec France Domaine pour la cession des parties communales de la MAPA au C.I.A.S (Centre Intercommunal d'Action Sociale) avec Patrick Olagne, Agnès Peyrache et Gérard Rouby, adjoint délégué aux bâtiments.

Le 14 avril, une réunion sur la rénovation des tennis avec une entreprise spécialisée est prévue avec M. Gérard Rouby.

Le 15 avril, un nouveau point d'étape avec l'architecte sera fait sur le projet de cantine et de restauration de la salle du Fraisse.

Le 19 avril, M. le Maire signera la vente du local à Mme Convers l'orthophoniste.

Le 6 mai, M. le Maire et quelques membres impliqués dans l'aménagement de Fontas recevront le CAUE.

Le 8 mai, à ce jour la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale est maintenue, malgré les restrictions sanitaires. Une information sera donnée en temps et en heure sur le maintien ou non et sur le nombre de personnes autorisées.

Les 13 et 14 mai la mairie sera fermée.

Les 13 et 20 se dérouleront les élections régionales et départementales. Il y aura quatre bureaux de vote et cette année les élections seront installées à Fontas. Toutefois, un éventuel report de ces élections est possible.

Après cet exposé des réunions à venir, M. le Maire présente les délibérations mise à l'ordre du jour du conseil.

a. Contrats d'assurance des risques statutaires

La commune garantit les risques financiers encourus à l'égard du personnel, en cas notamment de maladie, de décès, invalidité, accidents imputables ou non au service.

Comme de nombreuses collectivités, la commune de Vernosc, eu égard à la complexité de ce genre de contrat, a délégué au centre de gestion la mission de consulter à signer un contrat couvrant les risques statutaires pour la période 2018-2022.

Aujourd'hui le contrat arrivant à son terme le 1er janvier 2022, il convient de délibérer à nouveau pour déléguer au Centre de gestion de l'Ardèche, la passation d'un contrat couvrant les risques statutaires pour la période 2022-2025, soit quatre ans.

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 20, Contre = 0, Abstention = 0

b. Adhésion au Centre National d'Action Sociale

L'action sociale collective ou individuelle au profit des agents publics et de leurs familles et est inscrite dans les termes de l'article 9 de loi du 13 juillet 1983 ; elle figure également dans le cadre des dépenses obligatoires énumérées à l'article L2321-2 du code général des collectivités territoriales.

La commune souhaiterait développer son action sociale auprès de ses agents en proposant diverses prestations et renforcer ainsi la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité.

Après analyse des différentes possibilités, en tenant compte des besoins que les personnels pourraient rencontrer, et en contenant la dépense dans une limite compatible avec les finances communales, il pourrait être confié au Centre National d'Action Sociale (CNAS) la gestion de ses prestations.

Le CNAS (qui est une association à but non lucratif) porte l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. Il offre un large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année, afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires. Les agents qui pourraient être éligibles à ces prestations seraient les titulaires et stagiaires de la fonction publique, ainsi que les contractuels de droit public et privé avec 12 mois d'ancienneté dans les 18 derniers mois.

La cotisation pour 2021 est de 212 € par agent.

Par cette délibération, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire, à signer une convention d'adhésion au CNAS au profit des agents de la commune.

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 20, Contre = 0, Abstention = 0

c. Demande d'aide à la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de la fourniture et pose d'abris bus sur le territoire de la commune

Agnès Peyrache explique la démarche aux Conseillers.

Les transports scolaires et interurbains de l'Ardèche sont aujourd'hui une compétence gérée en direct par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

A ce titre, la volonté de l'Exécutif régional est d'améliorer le confort des usagers des transports lors de leur attente, en leur proposant une information plus complète, ainsi que la possibilité de s'asseoir et d'être protégés des intempéries. C'est pourquoi, la Région Auvergne Rhône Alpes engage cette démarche auprès des communes. De plus, la mise en accessibilité du réseau de transports est une priorité pour la Région.

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs à l'exception de la dalle béton nécessaire pour poser l'abri. Toute commune, dont au moins un arrêt des lignes régionales régulières ou scolaires se situe sur son périmètre, est susceptible d'être éligible. Pour cela, une convention entre la Commune et la Région devra être signée, permettant une réalisation rapide et une coordination adaptée.

Il convient aujourd'hui d'autoriser la signature d'une convention avec la Région AURA, pour la fourniture et l'installation de 5 abris voyageurs sur la commune de Vernosc les Annonay aux arrêts ci-dessous :

- La Gare : 1

- Romanettes : 1

- Midon Ouest : 1

- Mourio : 1
- Clémencieux : 1

Elle précise que tous les abris ne seront pas renouvelés, répondant ainsi à une question de Jean-François Schmelzle. René Parat indique de son côté que l'ensemble des abris bus de la commune font actuellement l'objet d'une rénovation.

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 20, Contre = 0, Abstention = 0

Patrick Olgne, propose ensuite aux membres du Conseil municipal de passer à la présentation par Agnès Peyrache, 1^{ère} adjointe des différents budgets de la commune, leur examen et leur vote par l'assemblée.

a. Production d'énergie photovoltaïque

Le budget primitif 2021 du budget annexe se présente ainsi :

Fonctionnement		
Dépenses	Nouvelles Prévisions	19 956.66
	Total du Budget	19 956.66
Recettes	Nouvelles Prévisions	13 014.00
	Résultat reporté	6 942.66
	Total du Budget	19 956.66
Investissement		
Dépenses	Restes à réaliser	-
	Résultat reporté	-
	Nouvelles Prévisions	38 630.03
	Total du Budget	38 630.03
Recettes	Restes à réaliser	-
	Résultat reporté	19 498.03
	Affectation du résultat 2020	6 200.00
	Nouvelles Prévisions	12 932.00
	Total du Budget	38 630.03

Le détail de ce budget, chapitre par chapitre est présenté par l'adjointe aux finances

Ce budget s'autofinance totalement, les recettes de fonctionnement, issues de la vente d'électricité permettant à la fois la couverture des dépenses de fonctionnement courantes (entretien des installations, assurances, droit d'utilisation du réseau, charges de la dette) mais aussi, en section d'investissement le remboursement du capital des emprunts.

La délibération approuvant ce budget est adoptée par le Conseil : Pour = 20, Contre = 0, Abstention = 0

b. Budget Annexe Centre commercial

Le budget primitif 2021 du budget annexe Centre commercial se présente ainsi :

Fonctionnement		
Dépenses	Nouvelles Prévisions	21 700.00
	Total du Budget	21 700.00
Recettes	Nouvelles Prévisions	19 624.48
	Résultat reporté	2 075.52
	Total du Budget	21 700.00
Investissement		

Dépenses	Restes à réaliser	-
	Résultat reporté (Déficit)	12 911.77
	Nouvelles Prévisions	48 388.23
	Total du Budget	61 300.00
Recettes	Restes à réaliser	-
	Résultat reporté	-
	Affectation du résultat 2020	13 000.00
	Nouvelles Prévisions	48 300.00
	Total du Budget	61 300.00

Contrairement au budget annexe Production d'énergie Photovoltaïque, ce budget ne produit pas assez de recettes de fonctionnement (Loyers pour 6 165 €) pour couvrir l'ensemble des dépenses de fonctionnement et de charges de la dette ; Une intervention du budget principal de la collectivité est nécessaire (limitée à 13 459.48 € au compte 774) pour bâtir l'équilibre du budget. Cette année, conformément à une promesse de vente signée en 2012, le local de Mme Convers, orthophoniste lui sera vendu.

La délibération approuvant ce budget est adoptée par le Conseil : Pour = 20, Contre = 0, Abstention = 0

c. Budget annexe Zone des Melzasses

Le budget primitif 2021 du budget annexe se présente ainsi :

Fonctionnement		
Dépenses	Résultat reporté	
	Nouvelles Prévisions	360 902.21
	Total du Budget	360 902.21
Recettes	Nouvelles Prévisions	360 902.21
	Résultat reporté	
	Total du Budget	360 902.21
Investissement		
Dépenses	Restes à réaliser	-
	Résultat reporté (déficit)	147 242.77
	Affectation du résultat 2020	-
	Nouvelles Prévisions	213.659.44
	Total du Budget	360 902.21
Recettes	Restes à réaliser	-
	Résultat reporté	-
	Affectation du résultat 2020	-
	Nouvelles Prévisions	360 902.21
	Total du Budget	360 902.21

Ce budget de type lotissement met aujourd'hui en valeur le déficit provisoire de cette opération (147 242.77 €) qui a été atténué par la vente des terrains restants l'an dernier. Au budget primitif, l'équilibre de la section d'investissement est réalisé par un autofinancement de la section de fonctionnement, elle-même « portée » par une intervention du budget principal (pour un montant de 147 242.77 €). Par cette intervention du budget principal, la commune montre sa volonté de prendre en charge des déficits, dont le niveau et le rythme de remboursement devront être déterminés avec le trésorier.

d. Budget Principal

Le budget primitif 2021 du budget principal se présente ainsi :

Fonctionnement		
Dépenses	Nouvelles Prévisions	1 702 915.19
	Total du Budget	1 702 915.19
Recettes	Nouvelles Prévisions	1 287 821.00
	Résultat reporté	415 094.19
	Total du Budget	1 702 915.19
Investissement		
Dépenses	Restes à réaliser	-
	Nouvelles Prévisions	2 683 741.98
	Total du Budget	2 683 741.98
Recettes	Restes à réaliser	-
	Résultat reporté	609 613.78
	Affectation du résultat 2018	145 000.00
	Nouvelles Prévisions	1 929 128.20
	Total du Budget	2 683 741.98

Les principaux chapitres sont examinés dans le détail, avec une présentation plus précise des articles budgétaires ; certains états obligatoires, comme ceux du personnel, de la dette ou des subventions accordées sont présentés à nouveau aux conseillers municipaux.

Lors de l'examen du chapitre 73, Agnès Peyrache présente la réforme de la fiscalité intervenue avec la loi de finances, marquée par deux dispositions principales :

- Par la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales, « remplacée » par le reversement, au profit de la commune de la part de la Taxe sur les propriétés bâties perçue par le département (sur le territoire de la commune).
Le conseil municipal n'aura donc à se prononcer que sur le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont le niveau de référence, notifié par le Directeur Départemental des Finances publiques est de 34.45 % (et non de 15.67 %) et sur celui de la taxe sur les propriétés foncières non bâties.
- Par la réduction de moitié de la base d'imposition des établissements industriels et la compensation des communes.

Elle précise qu'une partie de la fiscalité manquante est compensée par des allocations « compensatrices » dont la pérennité dans le temps n'est pas connue. C'est pourquoi, elle présente plusieurs hypothèses de d'évolution du taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties allant de 0 % à 3 % qu'elle désire soumettre à la discussion du conseil municipal.

Une comparaison avec les communes de la même tranche de population que Vernosc, comme elle membre d'Annonay Rhône Agglo est présentée aux membres du Conseil municipal.

Tenant compte des projets de la commune durant le mandat, de son niveau d'épargne, (Intervention de René Parat, et de Agnès Peyrache) d'un recours au levier fiscal acceptable pour le contribuable (Jean-François Schmelzle) et d'une possible reprise de l'augmentation des prix à la rentrée de septembre (Carlos Alègre) une discussion s'engage pour savoir si une augmentation des taux est possible.

Le conseil municipal décide par 19 voix pour et une abstention (Jaouen Plénet) d'augmenter le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties de 2%, le faisant passer à 35.14 %.

Le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties reste le même à 76.51 %.

Après avoir examiné les autres chapitres des deux sections de fonctionnement et d'investissement, le Conseil municipal adopte le budget primitif pour l'année 2021 à l'unanimité des membres présents.

A 21h40, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire levait la séance.